

## Compte rendu du Conseil municipal du 20 Septembre 2019 convoqué le 12/09/2019

**Présents :** M. Malhappe, C. Huet, E. Mascret, D. Chauvin, Monsieur C. Bourrat, P. Quentin, S. Lamouille, L. Janvier, D Ferrandin, P. Avril, P. Boquet

**Absents excusés :** Madame P. Maisonneuve a donné procuration à M. Malhappe, Monsieur O. Barbey a donné procuration à D. Ferrandin

Céline HUET est nommée secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 27/06/2019 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.

### 2) Fonds de péréquation 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Sollicite le Conseil général au titre du fonds de péréquation pour toutes les dépenses réglées à la section d'investissement chapitre 2, au cours de l'année 2019 pour le budget commune.

Les factures certifiées réglées par le Receveur seront envoyées au Conseil Général au fur et à mesure des dépenses.

### 3) Approbation et Autorisation de signature de convention avec la CCPH pour les travaux de la Noue

La convention a pour but de définir les conditions dans lesquelles la CCPH et la commune de Mondreville, Maitres d'ouvrage, confient à la commune de Gilles, agissant en qualité de mandataire, l'exercice d'une partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie de la Noue.

*Pour rappel CM du 27/06/19: Les travaux de réfection du chemin de la Noue ont été votés au budget primitif 2019 pour un montant total des travaux de 118 122€. L'entreprise Lusitano Ingénierie a été retenue comme AMO (Assistant à maîtrise d'ouvrage) et a établi le projet, les plans ainsi que le coût.*

*Le financement est partagé entre la commune de Mondreville, la CCPH (Communauté de communes du pays Houdanais) et la commune de Gilles.*

*L'option « béton balayé » a été acceptée à l'unanimité par le conseil municipal pour un coût supplémentaire de 3 262.50€ pour la commune de Gilles.*

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à signer la convention et tous documents y afférents.

### 4) Décision modificative travaux de la Noue

Afin de respecter l'enveloppe budgétaire, il a été décidé entre l'ATD, L'AMO, messieurs les maires de Mondreville et de Gilles de supprimer le poste « engazonnement » qui peut être effectué en Régie par les agents techniques des communes.

De plus, l'arasement des bas-côté sera prise en charge par le Département.

Les entrées de chaque administré seront revêtues de grave calcaire au lieu du goudron prévu initialement.

Malgré tout, ceux qui souhaitent du goudron pourront le demander mais cette option sera à leur charge.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au BP 2019 car la commune de Gilles ayant le statut de mandataire devra financer la totalité des dépenses (montant total TTC des 3 collectivités) qu'elle se fera rembourser périodiquement; pour cela

Au chapitre Dépenses d'Investissement	2152	+ 40 000€
---------------------------------------	------	-----------

Au chapitre Recettes d'Investissement	A définir avec le trésorier	+ 89 000€
---------------------------------------	-----------------------------	-----------

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**5) Nomination d'un coordinateur communal pour le recensement de la population en 2020**

Monsieur le Maire propose Sophie APRUZZESE comme coordinateur communal.  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**6) Création d'un emploi d'agent recenseur pour le recensement de la population**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la population de Gilles sera recensée du 16 janvier au 15 février 2020.

Pour ce faire, il est nécessaire de recruter un agent recenseur.

Monsieur le Maire propose de recruter monsieur Michel DOUTÉ administré de Gilles. Son traitement s'effectuera selon l'échelon 1 indice brut 348 et indice majoré 326 de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**7) Travaux en cours (cf. tableau)**

**8) Tour de table**

-D. Ferrandin : les personnes qui emploient une entreprise pour l'entretien de leurs espaces verts doivent s'informer du devenir de leurs déchets afin d'éviter les décharges sauvages qui sont de plus en plus fréquentes dans nos chemins et qui ont un coût pour la collectivité et demande qu'un rappel soit fait via les médias municipaux.

- Demande qu'une réunion soit faite avec les propriétaires des moulins afin de statuer sur l'entretien du cours d'eau commun.

- Relance la réunion proposée au conseil du 27/06 concernant l'étude d'assainissement de la commune ; Monsieur le maire annonce que la personne a été contactée et que nous sommes en attente d'une proposition de rendez-vous.

- Le SPANC va effectuer une délégation de service public pour les diagnostics d'assainissement non collectif.

C. Bourrat : rentrer ses poubelles le soir même de la collecte.

L. Janvier : La route menant à la Chaussée se dégrade et devient dangereuse même en respectant la limitation de vitesse à 30km/h

P. Quentin s'interroge sur des changements d'horaires de train annoncés pour la fin de l'année.

-E. Mascret est satisfaite de la journée cyclo/théâtre, 23 cyclistes ont participé et 44 personnes ont partagé le repas à l'Auberge Gilloise. On pourrait prévoir d'organiser des repas pour se rassembler plus souvent.

. -C. Huet demande que le nettoyage de la Sente entre la Grande Rue et la rue de Vitray soit effectué.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 21h30